

# COMITÉ RPS 06

Accidents du travail, harcèlement, risques psychosociaux :  
comment bien mener une enquête interne paritaire ?

Matinale du 16 juin 2023



# Accidents du travail, harcèlement, risques psychosociaux : comment bien mener une enquête interne paritaire ?

## Programme:

- Introduction de la thématique et rappel du cadre juridique, par Laurent PINA (DDETS 06) et Maître Mireille DAMIANO (Avocate, Membre de l'AAPDS et du SAF)
- Point sur les acteurs externes, par Sandrine MOCAER (DREETS) et Florence NESAS (CARSAT Sud-est) – présenté par Marc Jourdan
- Maîtriser les principes de l'analyse des accidents du travail (AT), par Grégory FERREIRA (Contrôleur de sécurité du secteur de formation de la CARSAT Sud-est).
- Témoignages et débat avec la salle.

# INTRODUCTION DE LA THEMATIQUE ET RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

- Laurent PINA – DDETS 06
- Maître Mireille DAMIANO – Avocate, Membre de l'AAPDS et du SAF

## Point sur la sollicitation d'acteurs externes (consultants) aux enquêtes internes

- Sandrine MOCAER (DREETS)
- Florence NESAS (CARSAT Sud-est)

présenté par Marc Jourdan (Cabinet Analisis, membre du Réseau i3R)

## Point sur la sollicitation d'acteurs externes (consultants) aux enquêtes internes

Beaucoup d'employeurs et/ou membres de CSE se sentent insuffisamment outillés et formés à la démarche d'enquête et aux méthodes d'analyse à déployer lorsqu'il s'agit d'*atteintes aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles*. Certains ont tendance à recourir dans ces situations à un tiers externes pour mener « à leur place » ladite enquête.

En cas de recours à un consultant, il est indispensable que ce dernier reste dans **son rôle d'accompagnement de l'entreprise** (*le « faire faire » et non « le faire à la place de »*) afin d'éviter toute forme de glissement des responsabilités définies dans le code du travail.

## Point sur la sollicitation d'acteurs externes (consultants) aux enquêtes internes

La méthodologie déployée par le consultant « appuie » mais « ne se substitue pas » à l'enquête interne.

L'analyse approfondie de la demande, les entretiens préalables avec l'employeur et le CSE permettent au consultant de clarifier les objectifs de la mission ainsi que son rôle et sa place attendue tout en repositionnant chaque acteur interne de l'entreprise en responsabilité pour les parties l'incombant.

Le consultant est garant du **cadre méthodologique** dans lequel se déroule l'intervention ainsi que du respect du **cadre déontologique**, *par exemple, selon les circonstances, il veille au respect de l'anonymat, à la confidentialité de la parole, au bon déroulé des entretiens, à la pertinence des questions posées (respect de la vie privée), aux modalités de restitution, ...*

## Point sur la sollicitation d'acteurs externes (consultants) aux enquêtes internes

La finalité première du rapport du consultant n'est pas la recherche de responsabilité juridique (*le rapport du consultant n'a pas à trancher sur la caractérisation des faits de harcèlements ou de discrimination par exemple*).

Le rapport est à visée résolutoire et analytique (*comprendre et résoudre afin que la situation prenne fin et ne se reproduise pas*) en s'appuyant sur l'analyse des situations de travail et des facteurs de risques de Gollac et en dépassant le volet « relations interpersonnelles ».

## Point sur la sollicitation d'acteurs externes (consultants) aux enquêtes internes

En restant dans son rôle d'accompagnement de l'entreprise (*transfert de méthodologie, montée en compétences du CSE dans ses 2 composantes Direction/ représentants du personnel*), le consultant peut à la fois :

- permettre à une Direction d'entreprise de conduire une enquête paritaire interne, telle que prévue réglementairement, grâce au soutien méthodologique et déontologique qu'il apporte,
- identifier les facteurs de risques liés par exemple aux conditions de travail, l'état des relations sociales, la qualité du management et l'organisation du travail ayant conduit aux cas/situations anormales relevés, pour mettre en place des actions de prévention pérennes dans la structure.



# Point sur la sollicitation d'acteurs externes (consultants) aux enquêtes internes

## Le réseau I3R

Un réseau d'intervenants sur les RPS respectant le référentiel régional.

Piloté et animé par les institutions : Dreet, Msa, Carsat, Aract.

Ce réseau de consultants, qui existe depuis 2009 en PACA, accompagne les entreprises qui en formulent la demande dans leur démarche de prévention des RPS.

Sous l'égide des institutionnels, c'est aussi des moments d'échange et de réflexion, lors des 4 réunions annuelles programmées, sur des problématiques en lien avec les RPS et sur les pratiques professionnelles.

La thématique autour de la place et du rôle du consultant dans le cadre des enquêtes paritaires et la manière de l'aborder et de la traiter dans l'entreprise, est un sujet qui questionne et intéresse tout particulièrement le réseau I3R : un sujet exploré en 2022 et qui continue à l'être en 2023.

Les informations utiles relatives à ce réseau : <https://www.sante-securite-paca.org>



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION  
**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Sud-Est



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)

Nice, le 16 juin 2023

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## CONTEXTE

- ❑ L'analyse des AT est une étape cruciale de la **démarche de prévention** des établissements
- ❑ Identifier les **causes** de la survenue de l'AT
- ❑ Mettre en œuvre un **plan d'actions** pour éviter le renouvellement de l'AT

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## CONSTAT PARTAGE (1)

- Analyses des AT non systématiques
- Quid de la prise en compte des presque'accidents et AT bénins ?

## CONSEQUENCES

- Non prise en compte du **travail réel** et/ou des **modes dégradés**
- Ne permet pas d'alimenter la démarche **d'évaluation des risques professionnels a priori**

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## CONSTAT PARTAGE (2)

- ❑ Si analyses réalisées
  - souvent par une seule personne
  - association des instances représentatives du personnel ?

## CONSEQUENCES

Organisationnelles / Techniques / **Humaines**

- ❑ Plan d'actions se limite souvent aux formations, E.P.I. , Consignes
  - Les moyens sont génériques et descendants
  - Les plans d'action ne rencontrent pas les attentes des équipes

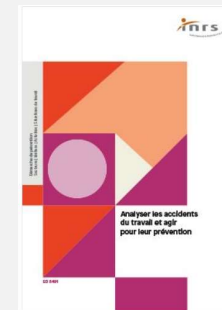
# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## PROPOSITION



Engager une **démarche participative** d'analyse des AT

Découvrir une **méthodologie** d'analyse des AT



ED 6481

Créer les **conditions de réussite** d'une analyse d'un AT

# 01 – DÉCOUVRIR UNE MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES AT



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



1

Information de  
l'employeur

Remplir la **DAT**

- La première étape consiste à ce que le salarié victime en informe son employeur
- L'entreprise doit organiser cette remontée d'informations



# Définition & Statistiques 2021 Synthèse PACA et Corse

## Code de la Sécurité sociale art. L411-1

"Est considéré comme accident du travail, **quelle qu'en soit la cause**, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise."

### Répartition par département

Hors catégories particulières

AT avec arrêt : 5 616  
IP (dont décès) : 316  
Décès : 8  
Salariés : 147 056 [10 %]  
Sections d'établissements : 24 101 [10 %]  
Indice de fréquence : 38,2

AT avec arrêt : 21 154  
IP (dont décès) : 1 851  
Décès : 11  
Salariés : 655 295 [43 %]  
Sections d'établissements : 83 391 [35 %]  
Indice de fréquence : 32,3

AT avec arrêt : 9 312  
IP (dont décès) : 866  
Décès : 6  
Salariés : 238 700 [16 %]  
Sections d'établissements : 44 994 [19 %]  
Indice de fréquence : 39,0

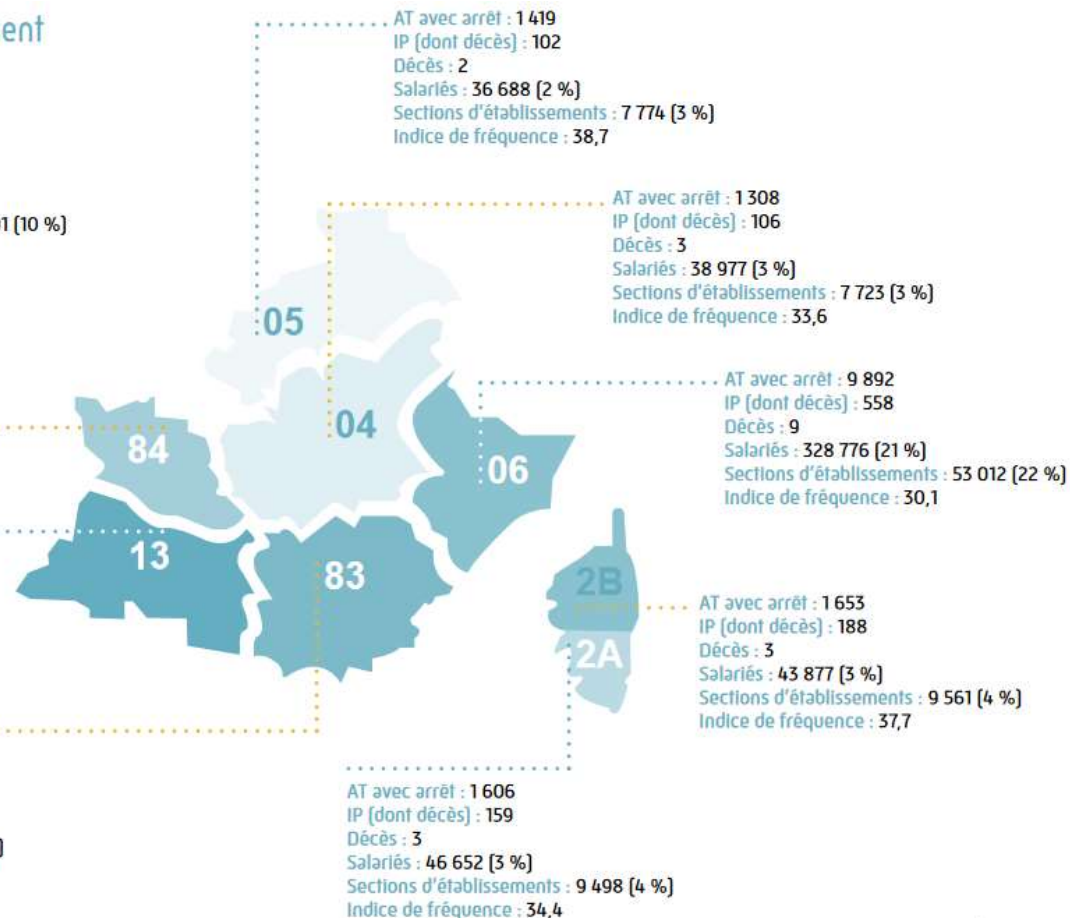
AT avec arrêt : 1 419  
IP (dont décès) : 102  
Décès : 2  
Salariés : 36 688 [2 %]  
Sections d'établissements : 7 774 [3 %]  
Indice de fréquence : 38,7

AT avec arrêt : 1 308  
IP (dont décès) : 106  
Décès : 3  
Salariés : 38 977 [3 %]  
Sections d'établissements : 7 723 [3 %]  
Indice de fréquence : 33,6

AT avec arrêt : 9 892  
IP (dont décès) : 558  
Décès : 9  
Salariés : 328 776 [21 %]  
Sections d'établissements : 53 012 [22 %]  
Indice de fréquence : 30,1

AT avec arrêt : 1 653  
IP (dont décès) : 188  
Décès : 3  
Salariés : 43 877 [3 %]  
Sections d'établissements : 9 561 [4 %]  
Indice de fréquence : 37,7

AT avec arrêt : 1 606  
IP (dont décès) : 159  
Décès : 3  
Salariés : 46 652 [3 %]  
Sections d'établissements : 9 498 [4 %]  
Indice de fréquence : 34,4



# Statistiques 2021 Synthèse PACA et Corse

## Principales circonstances des AT\*



Manutention manuelle

51 %



Chutes de plain-pied

17 %



Chutes de hauteur

13 %



Outillage à main

6 %

81 % des accidents sont "non spécifiques" au métier

\* AT avec au moins 4 jours d'arrêt  
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



## LES ETAPES

1

2

Information de  
l'employeur

Remplir la **DAT**

Recueil des  
informations  
relatives à l'AT

Identification  
des **FAITS**



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ❑ Quelles informations recueillir, comment ?

Les infos, nécessaires à la compréhension de l'accident sont à collecter:

- le plus tôt possible après la survenue de l'accident
- si possible, sur le lieu de l'accident
- auprès des acteurs de cette situation

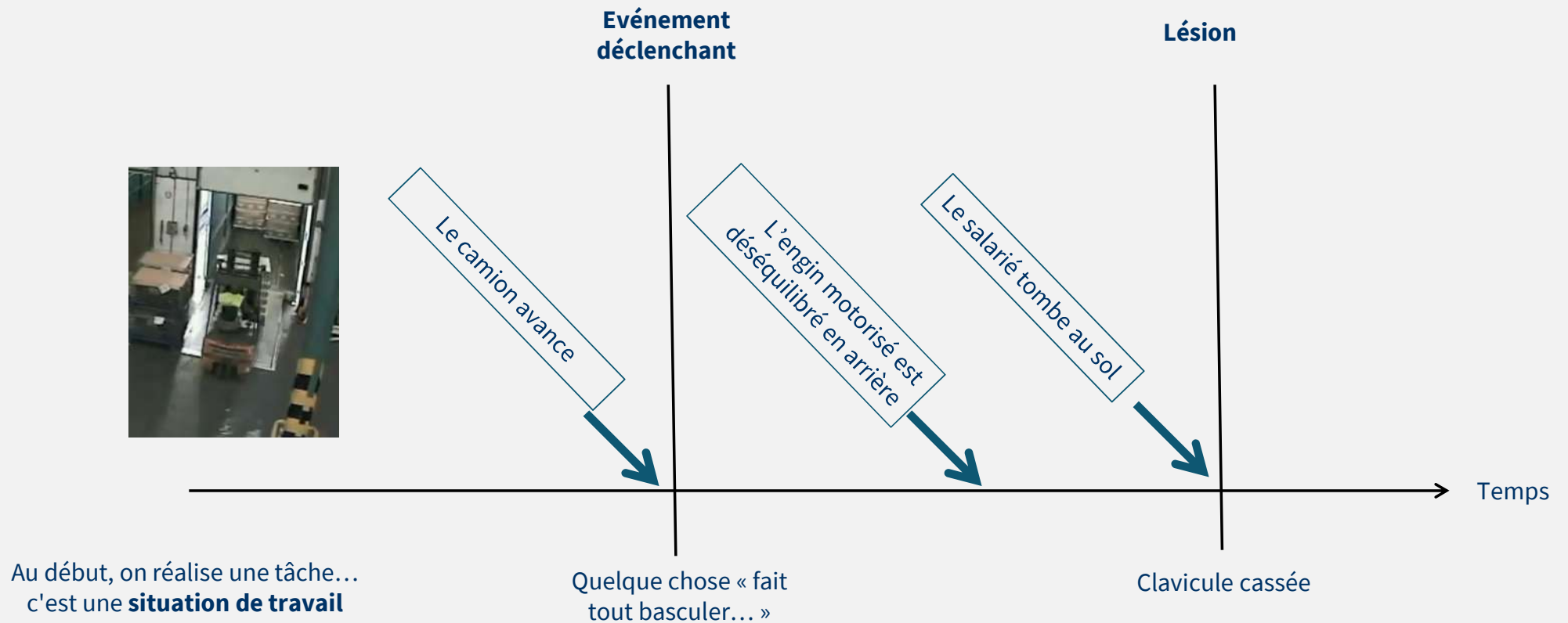
# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ❑ Comprendre le mécanisme d'apparition d'un AT



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ❑ Modélisation chronologique d'un accident du travail

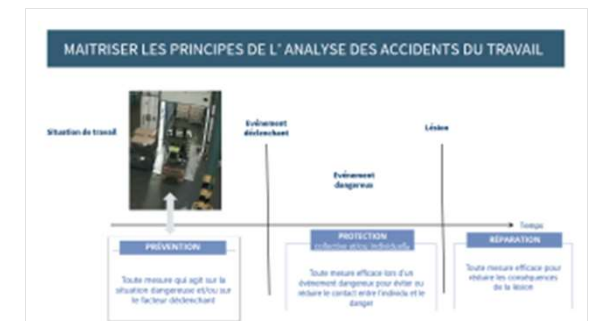


# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

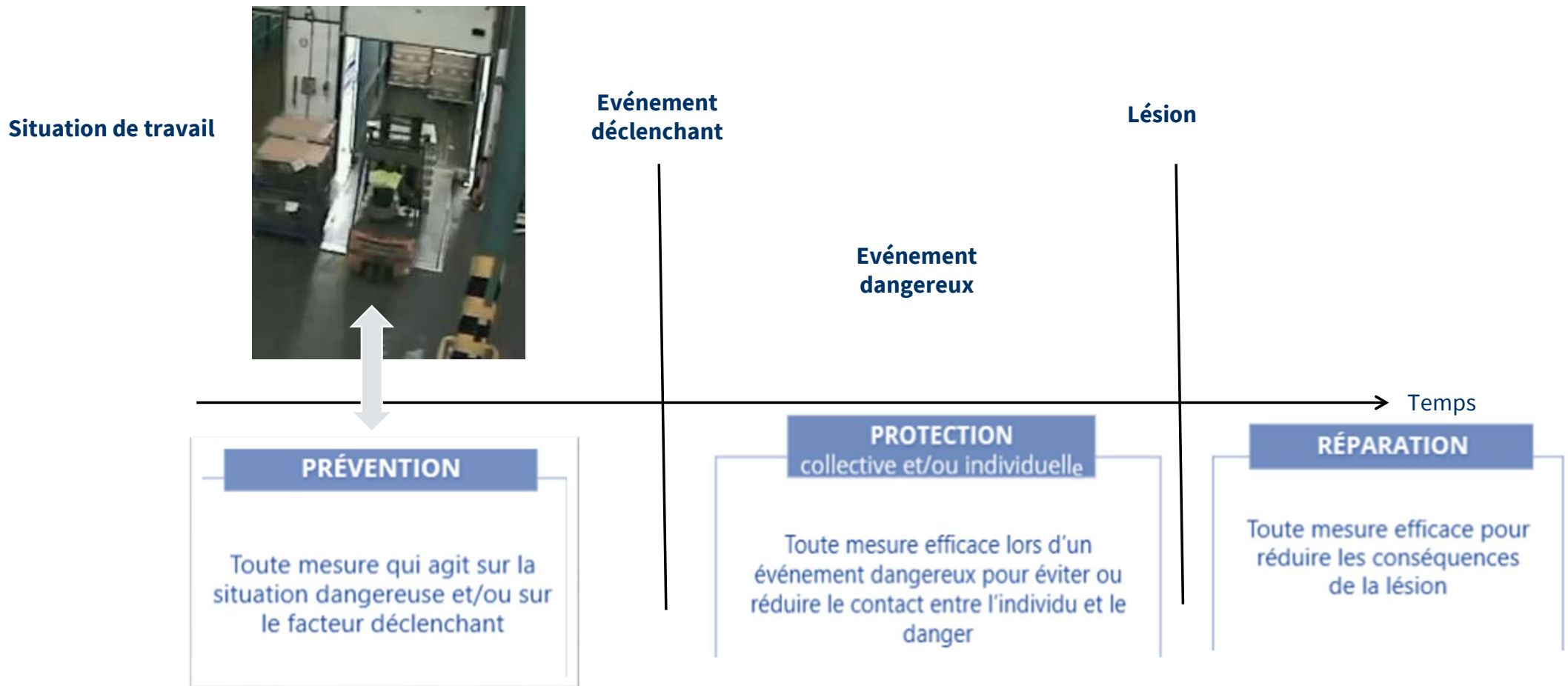
## ☐ Comprendre le mécanisme d'apparition d'un AT

### La modélisation d'un AT:

- permet de rendre « simple » un évènement complexe
- constitue une base utile à la compréhension de l'accident
- permet d'établir le lien entre SITUATION DANGEREUSE et MESURES DE PREVENTION



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

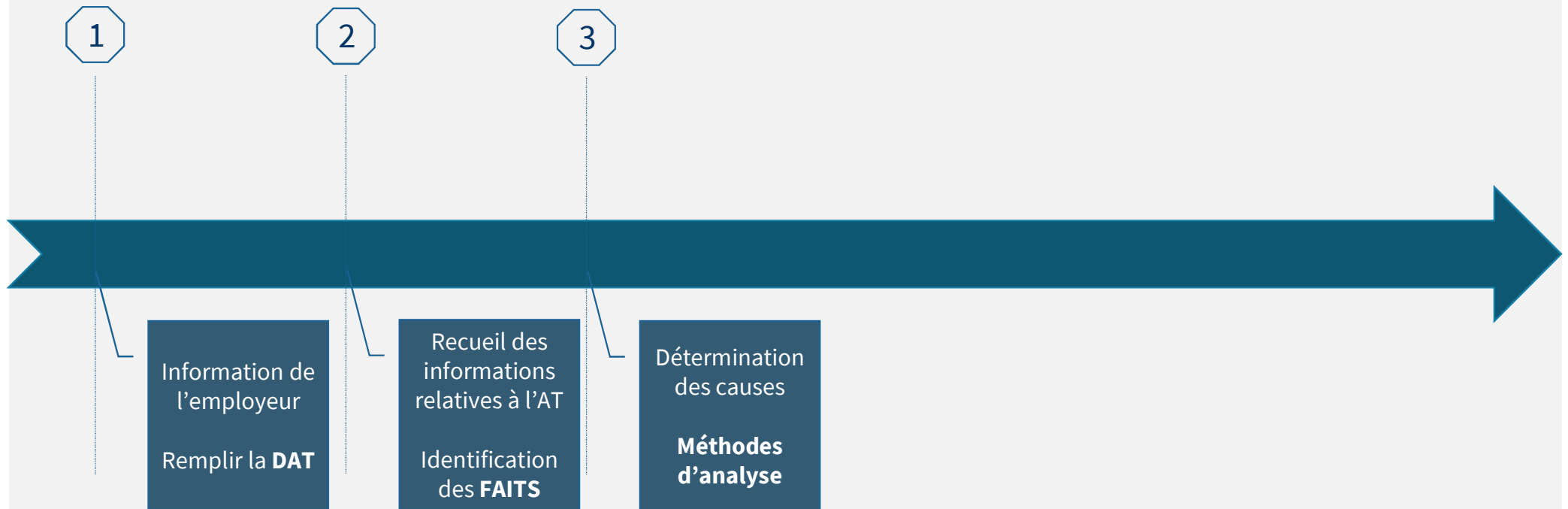




# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



## LES ETAPES



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ❑ Comment analyser une situation dangereuse?

MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

❑ Les techniques les plus couramment utilisées:

- Une technique de questionnement : les « **5 pourquoi** »
- Une technique de représentation graphique : le « **diagramme d'Ishikawa** »
- Une méthode intégrative : la méthode de l'**arbre des causes**
- ...



ED 6163



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ☐ Les techniques les plus couramment utilisées:

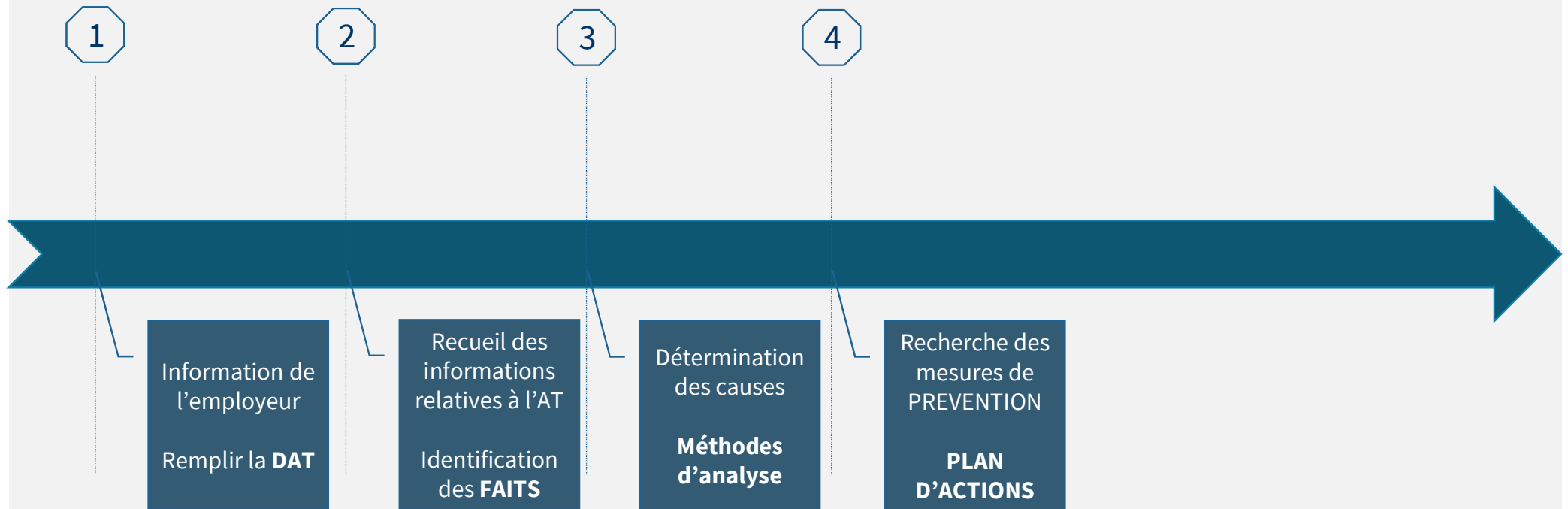
- Une technique de questionnement : les « **5 pourquoi** »
- Une technique de représentation graphique : le « **diagramme d'Ishikawa** »
- Une méthode intégrative : la méthode de **l'arbre des causes**
- ...



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



## LES ETAPES



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ❑ Elaborer le **plan d'actions**

- À partir des causes identifiées à l'étape précédente, rechercher des actions correctives
- Aucune proposition ne doit être rejetée a priori
- Proposer les actions qui semblent les plus adaptées. (compatibles avec la réglementation en vigueur)
  - Organisationnelle (O)
  - Technique (T)
  - Humaine (H)

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ❑ Elaborer le **plan d'actions**

- L'employeur décide ensuite sur cette base des actions à mettre en œuvre

Plan d'actions correctives suite à l'accident XX

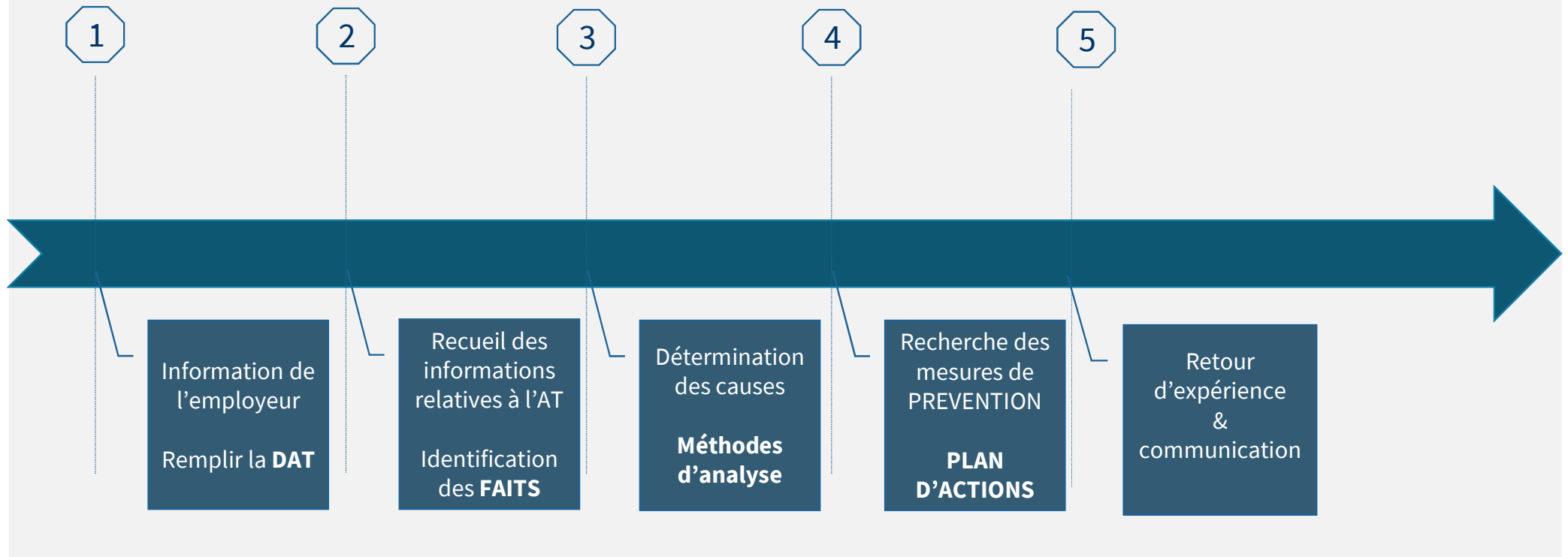
Action	Responsable	Date d'échéance	Investissement prévisionnel	Commentaires	État d'avancement
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

- en associant à cette décision les représentants du personnel, ce qui contribue à:
  - entretenir le dialogue social
  - enrichir l'éventail des solutions possibles
  - faciliter l'acceptation des futures actions par les salariés

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



## LES ETAPES



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ☐ Retour d'expérience :

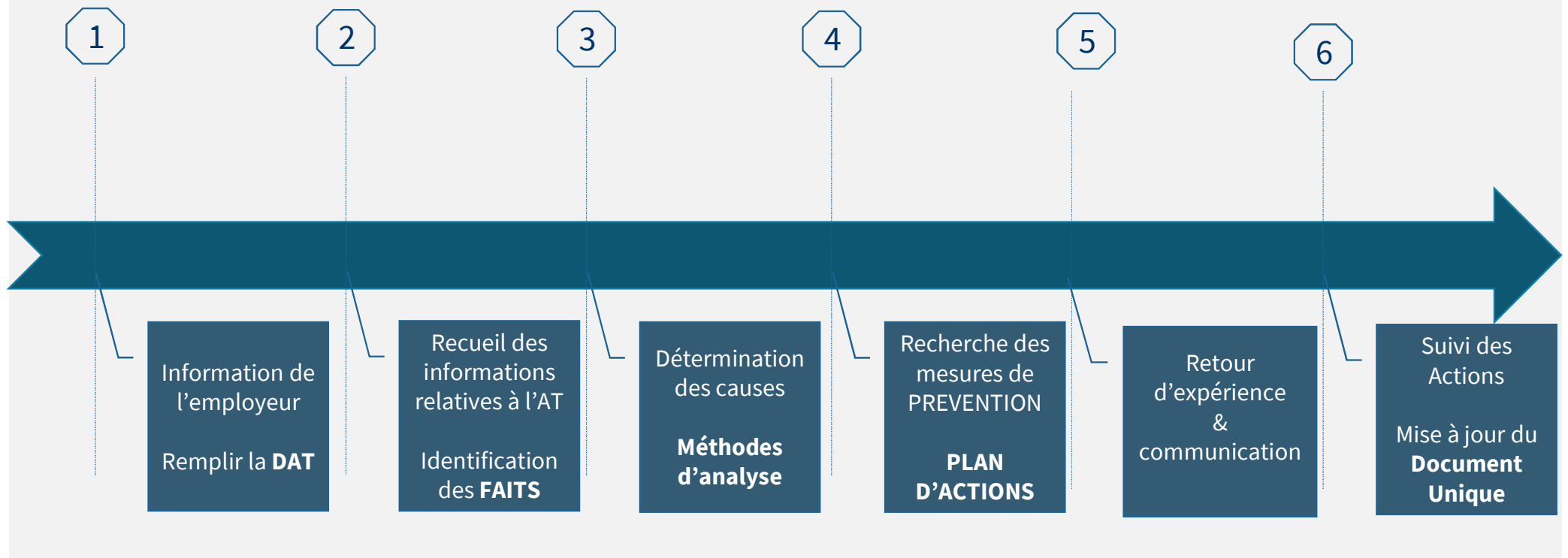
- Réaliser un retour d'expérience auprès de la victime de l'accident et de son collectif de travail
- Les instances représentatives du personnel (CSE/CSSCT, représentants de proximité) doivent être informées des résultats de l'analyse de l'accident et des suites qui y sont données



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



## LES ETAPES



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L' ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ☐ Suivi des actions & mise à jour du DU:

- s'assurer de la mise en œuvre des actions correctives, du suivi et de leur évaluation
- s'appuyer sur l'encadrement et les compétences à disposition
- associer les instances représentatives du personnel

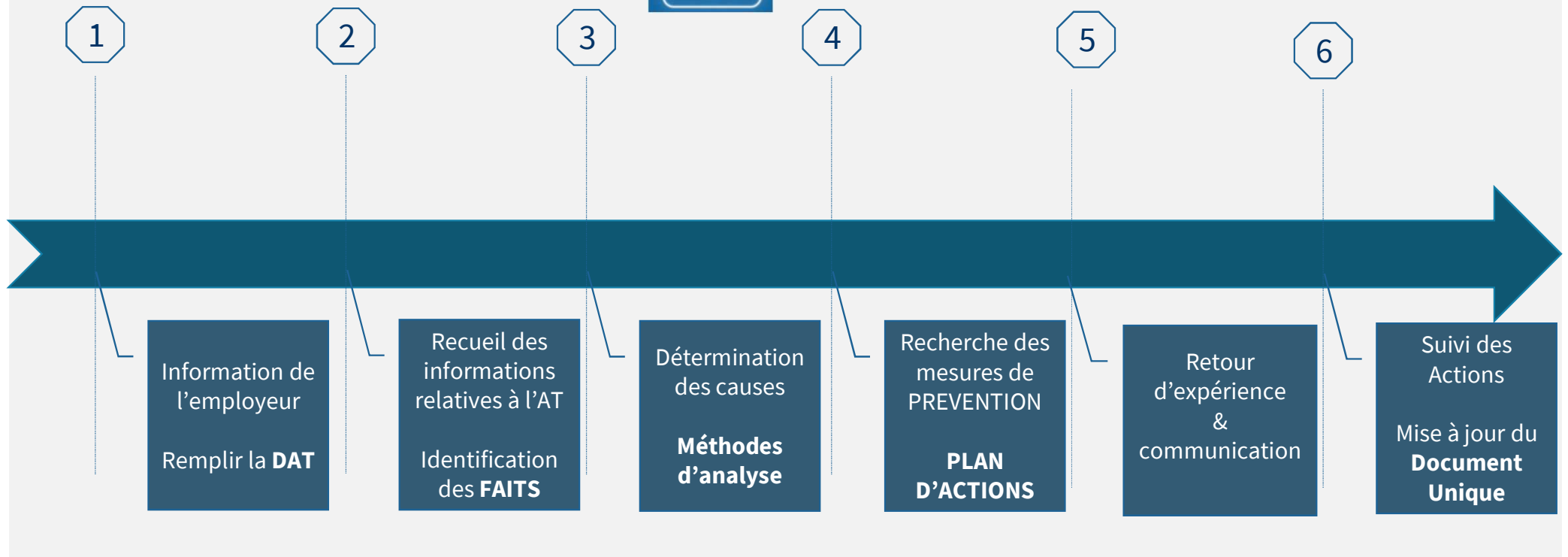
# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



## LES ETAPES



- AT liés à la **manutention manuelle**
- AT liés aux **RPS**



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L' ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ☐ Analyse des AT en lien avec les **Manutentions Manuelles** :

Dans le cas d'un AT en lien avec les manutentions manuelles,

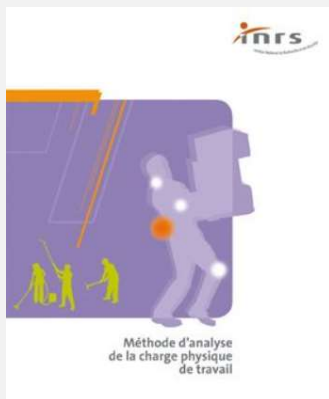
- l'Évènement Déclenchant et l'Évènement Dangereux ne sont pas une anomalie mais bien un acte de travail
- La répétition de tâches quotidiennes qui, prises individuellement, ne sont pas forcément traumatisantes pour l'organisme,
- le délai les séparant de l'apparition effective d'un symptôme

Ce qui rend complexe l'analyse de ces situations de travail et la recherche de mesures prévention efficaces

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ☐ Analyse des AT en lien avec les **Manutentions Manuelles** :

- Méthode d'analyse de la charge physique de travail



ED 6161



ED 6291

MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	
1. Identification de l'accident	✓
2. Description de l'accident	✓
3. Détermination des causes	✓
4. Évaluation des risques	✓
5. Mise en œuvre de mesures de prévention	✓
6. Suivi et évaluation des mesures	✓
7. Communication des résultats	✓
8. Archivage de l'analyse	✓
9. Retour d'expérience	✓
10. Amélioration continue	✓

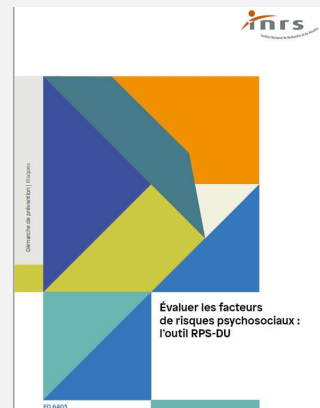
# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Synthèse de l'analyse Identification du poste, de la tâche ou de l'activité concerné/e :	Cotation			
<b>1. EFFORTS PHYSIQUES</b>	0	+	++	+++
Soulever-transporter masse unitaire (en kg)				
Distance de transport de la charge (en m)				
Facilité de prise				
Tonnage pour des manutentions réalisées				
Tirer-pousser (en kg)				
Distance de déplacement des mobiles (en m)				
Effort physique ressenti (CR10** RPE**)				
<b>2. DIMENSIONNEMENT</b>	0	+	++	+++
Accès et circulation, distance entre les différentes zones de travail				
Zones d'atteinte des membres supérieurs				
Espaces pour les membres inférieurs				
Flexion, inclinaison, rotation visibles du tronc				
Postures inconfortables				
Réglages des équipements de travail				
Équipements ou objets encombrants à manutentionner ou à déplacer				
<b>3. CARACTÉRISTIQUES TEMPORELLES</b>	0	+	++	+++
Fréquence de tâches ou activités répétées corps entier (fois/minute)				
Nombre d'actions techniques répétées du ou des membres supérieurs par minute				
Travail en flux tendu /rythme imposé				
Durée d'exposition à une charge physique lourde (en heures)				
Période de récupération				
Liberté de pause				
Variation imprévisible de l'activité (incidents, pannes, aléas...)				
<b>4. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT</b>	0	+	++	+++
Ambiances physiques de travail (température, bruit, éclairage, conditions climatiques...)				
Vibrations (corps entier, main-bras)				
Exposition à des poussières et/ou produits toxiques				
Sols encombrés, glissants, de nature inadaptée, avec dénivelés				
Équipements de protection individuelle (EPI)				
Relations difficiles avec les clients, les sous-traitants, les fournisseurs, les donneurs d'ordres, les collègues...				
<b>5. ORGANISATION</b>	0	+	++	+++
Possibilité de modifier / d'adapter son travail				
Ruptures de flux, reprises de manutention				
Objectifs de production exigeants				
Organisation de collectifs, travail à plusieurs				
Horaires atypiques (irréguliers, postés, variables...)				
Formation à la situation de travail et à ses risques				
Utilisation d'aides techniques				

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L' ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL





## ☐ Analyse des AT en lien avec les **RPS** :

- Méthode d'analyse des facteurs de risques psychosociaux



ED 6161

# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

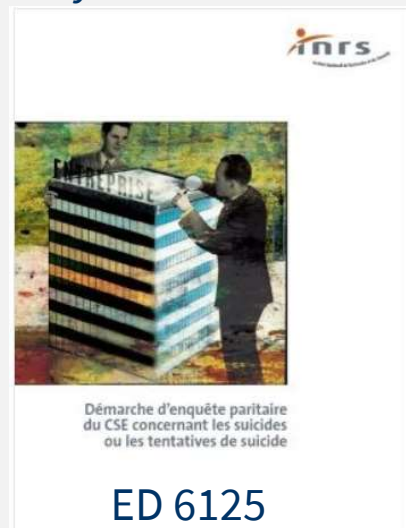
Famille de facteurs de RPS	Niveau d'intensité des facteurs de risque			
	Non concerné ou situation favorable, à préserver 	Faible 	Modéré 	Elevé 
<b>Intensité et complexité du travail</b>				
1. Contraintes de rythmes de travail				
2. Niveau de précision des objectifs de travail				
3. Adéquation des objectifs avec les moyens et les responsabilités				
4. Compatibilité des instructions de travail entre elles				
5. Gestion de la polyvalence				
6. Interruption dans le travail				
7. Attention et vigilance dans le travail				
<b>Horaires de travail difficiles</b>				
8. Durée hebdomadaire du travail				
9. Travail en horaires atypiques				
10. Extension de la disponibilité en dehors des horaires de travail				
11. Prévisibilité des horaires de travail et anticipation de leur changement				
12. Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle				
<b>Exigences émotionnelles</b>				
13. Tensions avec le public				
14. Confrontation à la souffrance d'autrui				
15. Maîtrise des émotions				
<b>Faible autonomie au travail</b>				
16. Autonomie dans la tâche				
17. Autonomie temporelle				
18. Utilisation et développement des compétences				
<b>Rapports sociaux au travail dégradés</b>				
19. Soutien de la part des collègues				
20. Soutien de la part des supérieurs hiérarchiques				
21. Désaccords professionnels				
22. Reconnaissance dans le travail				
<b>Conflits de valeurs</b>				
23. Qualité empêchée				
24. Travail inutile				
<b>Insécurité de l'emploi et du travail</b>				
25. Insécurité socio-économique (emploi, salaire, carrière...)				



# MAITRISER LES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## ☐ Analyse des AT en lien avec les **RPS** :

- Méthode d'analyse des facteurs de risques psychosociaux

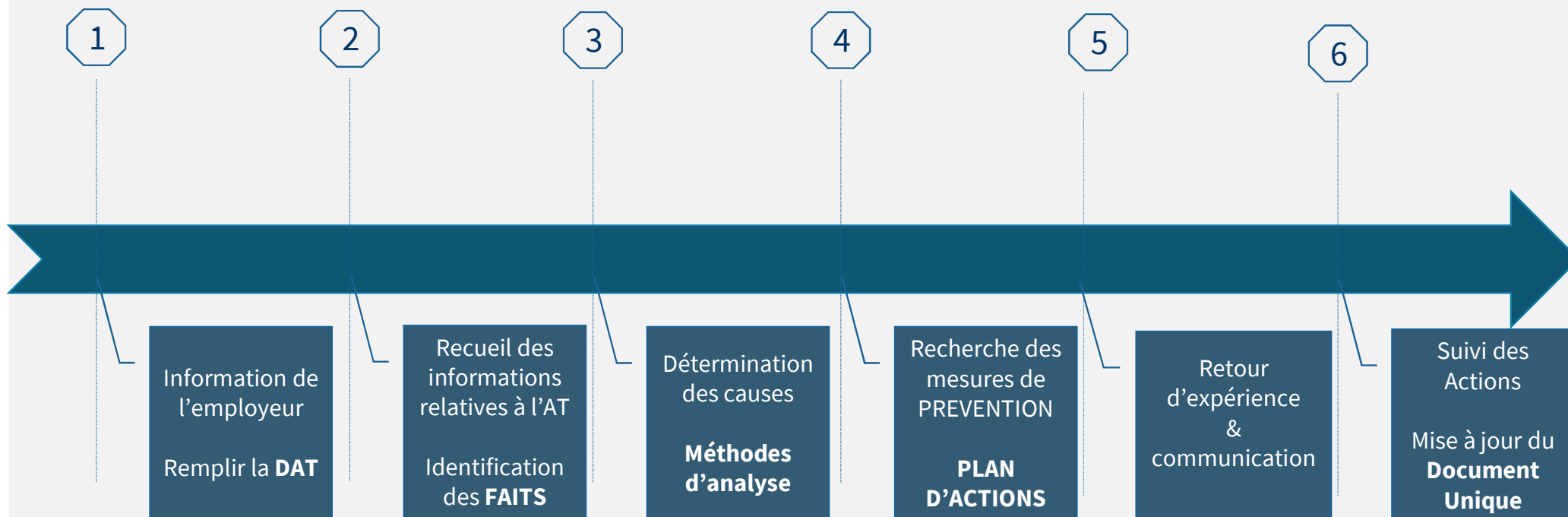


## 02 – CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

# CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT



## LES ETAPES



# CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

## ❑ Constituer un groupe d'analyse

- Adapté à la taille et à l'organisation de l'entreprise
- L'essentiel est que la démarche d'analyse ne soit pas menée par une seule personne

Le groupe peut être constitué des fonctions suivantes lorsqu'elles existent dans l'entreprise :

- Préventeur interne ou externe
- Membres des instances représentatives du personnel (CSE/CSSCT, représentants de proximité)
- Personnes des ressources humaines
- Personnes de l'encadrement
- ...

# CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

## ❑ 3 représentations « classiques » à éviter

- L'accident est une fatalité
- L'Individu est responsable de son accident
- Le facteur déclenchant est cause de tout

Ces représentations nous éloignent de la prise en compte de la situation telle qu'elle était avant l'AT

## ❑ Comment ne pas se faire "piéger" ?

- En se centrant sur la situation de travail initiale
- En ne recherchant pas les responsabilités des protagonistes
- En recueillant des FAITS

## CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

- ❑ Optimiser le recueil de FAITS dans le cadre d'un entretien
  - Planifier des moments propices à l'expression des témoins et/ou de la victime
  - Expliquer le but de l'entretien en précisant qu'il ne s'agit pas de rechercher des responsabilités
  - Laisser les personnes s'exprimer librement pour décrire l'accident et son contexte
  - Utiliser un outil de recueil de FAITS pour structurer le récit et analyser les composantes de la Situation Dangereuse

## CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

- ❑ Optimiser la recherche de mesures de prévention
  - Organiser des temps pour la recherche de mesures de prévention
  - Associer les salariés à la recherche des mesures de prévention
  - Créer les conditions pour recueillir l'exhaustivité des mesures
  - Utiliser un outil de recherche de mesures de prévention en lien avec la méthode d'analyse de la Situation Dangereuse

# CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

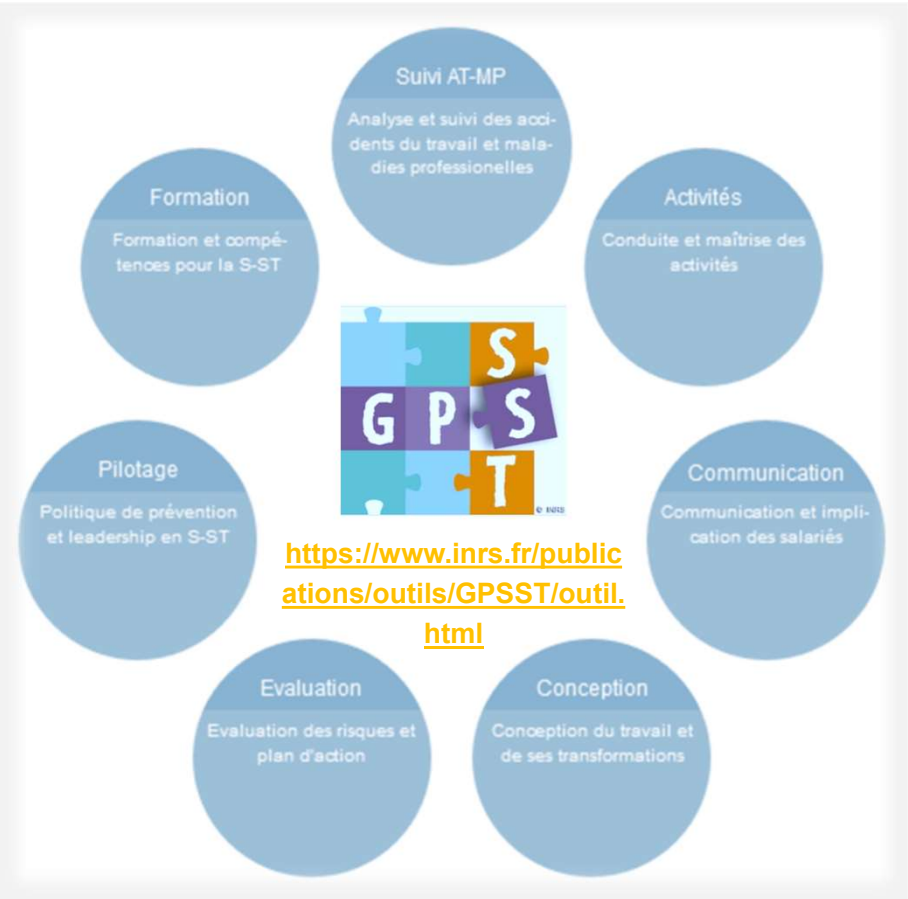




# CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

## 7 THEMES de la GPSST

- ❖ Outil de diagnostic partagé des pratiques de prévention
- ❖ Evaluer l'organisation de la prévention des risques de son établissement de manière détaillée et collective
- ❖ Bénéficier d'un état des lieux précis de ses pratiques et de son engagement en matière de prévention
- ❖ Définir des Pistes d'amélioration



# CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE ANALYSE DES AT

Etape 1



Etape 2

Etape 3

PREPARER LE PROJET Analyse AT  
de votre ETABLISSEMENT



# FORMATIONS



**Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Sud-Est**  
La Carsat Sud-Est est un organisme de la Sécurité sociale

Accueil

Nous connaître ▾

Particuliers ▾

Retraités ▾

Entreprises

Partenaires ▾

## Facilitez votre gestion

Déclarez vos données sociales (DSN)

Adhérez au compte AT/MP

Votre taux dématérialisée, une obligation légale

Déclarez vos accidents du travail

Identifiez vos maladies professionnelles

Anticipez le retour à l'emploi

Vous êtes expert-comptable et/ou commissaire aux comptes

## Formation à la prévention : formez-vous ou soyez formateur

L'offre de formation

Habilitations des OF et entreprises

## Informez-vous sur les risques professionnels

Trouvez votre interlocuteur prévention en région

Documentez-vous

Consultez les statistiques régionales

Découvrez la newsletter de l'Assurance Maladie

Rencontrez-nous

Retrouvez nos webinaires

## Préparez la retraite de vos salariés

Le conseil retraite en entreprise

La retraite pour pénibilité

## Agissez sur vos risques professionnels

Réussissez votre démarche de prévention

Bénéficiez de nos conseils en prévention

Faites-vous accompagner par notre secteur assistance technique

Demandez une aide financière

Votre compte professionnel de prévention

Engagez-vous dans la Qualité de Vie au Travail

Covid-19 et entreprises

## Services en ligne

Accéder à l'ensemble des services

REDAT

# FORMATIONS



# FORMATIONS



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION  
**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Sud-Est



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION  
**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Sud-Est

## ANALYSER UN ACCIDENT DU TRAVAIL

Construite en mode projet, cette formation a pour but de permettre au participant d'élaborer et/ou d'animer le projet "analyse des AT" de son entreprise

<https://formation-prev.fr/carsat-sudest/228/Analyser-un-accident-du-travail>

## PRÉPARER LE PROJET DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN TANT QUE MEMBRE DU COPIL

Les RPS doivent être évalués et intégrés au Document Unique au même titre que les autres Risques Professionnels. Une des conditions de réussite est la formation des membres du COPIL à la préparation du projet de prévention des RPS.

<https://formation-prev.fr/carsat-sudest/750/Preparer-le-projet-de-prevention-des-Risques-PsychoSociaux-entant-que-membre-du-COPIL>





MERCI POUR  
VOTRE  
PARTICIPATION

# TÉMOIGNAGES ET DÉBAT





# Matinale du Comité RPS QVT des Alpes Maritimes

Vous trouverez la synthèse et les supports de présentation de cette Matinale sur le site [www.sante-securite-paca.org](http://www.sante-securite-paca.org)

Risques et prévention > Risques psychosociaux > Comités Départementaux > CD 06

Merci de votre participation

A bientôt lors de la **prochaine Matinale – le 17 novembre 2023**

